



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Décembre 2024

01 12 : Mézos – La SEPANSO est conviée à une réunion de consultation des personnes publiques associées le vendredi 17 janvier au cours de laquelle seront présentés les principaux éléments de diagnostic du village et le projet de Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD)

01 12 : Lit & Mixe – Urbanisme projet SOVI - Me Verdier adresse au tribunal administratif une note en délibéré : 9 pages + 23 pièces jointes

02 12 : Tosse – La SEPANSO s'adresse au maire afin de savoir ce qu'il compte faire au niveau du camping où ont été installés des jeux pour enfants dans un espace naturel. La préfète, sollicitée, a répondu que le maire est compétent pour agir.

02 12 : Soustons – Clos Seuvia – alors que la SEPANSO interroge à nouveau la préfecture pour obtenir les informations demandées, lesquelles ont été validées par la Commission d'Accès aux Documents Administratif, la SEPANSO reçoit le courrier à ce sujet en date du 27 novembre de la préfecture : « ... *il n'y a eu aucun constat de pollution au cours des visites effectuées sur ce site...* » (la SEPANSO avait fourni des photos avec irradiations) – « ...*la réalisation des rabattement de nappe sans autorisation, constatée lors d'une précédente visite n'est pas régularisée. Un arrêté préfectoral de mise en demeure et actuellement soumis à la signature de Madame la Préfète* » (la visite avait eu lieu le 10/07/2023 !)

03 12 : CDPENAF dématérialisée – Georges Cingal adresse le tableau des votes

03 12 : Biscarrosse – La Société des Amis de Navarrosse a effectué le signalement d'une pollution significative, gazeuse, sédimentaire et organique dans le Canalot de Navarrosse. Les effets visuels et olfactifs de ladite pollution ont été constatés par Huissier de justice le samedi 23 novembre : rapport, photos et vidéos ont été produits lors de la réunion de la CLE du SAGE des étangs littoraux Born et Buch (28 novembre à Parentis en Born).

04 12 : Violences contre les défenseurs de l'environnement – La comité français de l'Union Internationale pour la conservation de la nature appelle le gouvernement à agir – Communiqué : 2 pages.
Extrait : page 2 ci-dessous

Le Comité français de l'UICN réaffirme sa solidarité à l'égard de l'ensemble de ses membres, et particulièrement de France Nature Environnement, de l'Office français de la biodiversité, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et de la LPO, cibles d'attaques récentes.

Le Comité français de l'UICN rappelle que la cible 22 du « cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal » adopté en décembre 2022 et engageant la France, impose au Gouvernement d'« assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'Homme en matière d'environnement ».

Le Comité français de l'UICN rappelle que la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 et ratifiée par la France le 8 juillet 2002 appelle chaque État partie à veiller « à ce que les personnes qui exercent leurs droits conformément aux dispositions de la présente Convention ne soient en aucune façon pénalisées, persécutées ou soumises à des mesures vexatoires en raison de leur action. ».

Le Comité français de l'UICN appelle le gouvernement à condamner avec la plus grande fermeté toute forme de violence, qu'elle soit verbale, psychologique ou physique dirigée contre celles et de ceux qui défendent l'intégrité du patrimoine commun de la Nation et ses intérêts fondamentaux.

Le Comité français de l'UICN appelle les autorités judiciaires à faire toute la lumière sur l'ensemble des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale afin que leurs auteurs soient identifiés pour être jugés par un tribunal, et que les victimes puissent obtenir réparation des préjudices considérables qu'elles subissent.

Le Comité français de l'UICN rappelle enfin son attachement profond au dialogue dans un cadre démocratique avec l'ensemble des composantes de la société pour gérer les questions environnementales, ainsi que son rejet de toute forme de violence.

04 12 : Vielle Saint-Girons – Enquête publique préalable à un permis d'aménager de 17 ha... pour un projet d'aménagement de la plage de la lette blanche - Georges Cingal a participé à l'examen de ce dossier dans le cadre de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (Formation Sites @ Paysages) le 7 novembre - La SEPANSO soutient l'avis exprimé par cette Commission.

05 12 : Bordères & Lamensan – Dossier 23BX01083 – L'avocat qui défend le GAEC de Capblanc adresse un mémoire en défense (4 pages + PJ le permis de construire modificatif accordé le 29 novembre 2024 par le maire) – La Cour administrative d'Appel a repoussé la clôture de l'instruction au 5 février 2025.

05 12 : Anguille – SEPANSO c/ EURL Aguirrebarrena- Me Ruffié demande à Me Bollini, commissaire de justice, de faire exécuter l'arrêt de la Cour d'Appel de Pau du 05/09/2024.

05 12 : Tartas – PAPI – Georges Cingal en panne de voiture n'a pas pu assister à cette réunion – PV officiel (5 pages) accompagné de la présentation powerpoint du programme d'actions de prévention des inondations de l'agglomération dacquoise

06 12 : Léon – PA 040 150 22 X0002 M01 (Poejt Paloma) – Le maire accorde le permis modificatif demandé par Madame Barneix.

06 12 : Linxe - Enquête publique unique portant sur une déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de Linxe, l'intérêt général du projet et un permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque – Observations SEPANSO (2 pages - avis favorable assorti de recommandations)

06 12 : Saint-Paul les Dax - **Autorisation environnementale temporaire pour la construction d'un ensemble de logements/tertiaire/services pour le projet Résidence l'Orée sur la commune de Saint-Paul les Dax** - La SEPANSO observe que le porteur du projet aurait dû se douter que sur ce secteur qui apparaît clairement humide (présence de saules) la nappe phréatique devait être à une faible profondeur. Ceci a été confirmé par la Société LIOS, ingénierie des sols qui a produit le dossier au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (65 pages). Au lieu d'adapter la construction à l'environnement existant, le porteur du projet choisit de modifier cet environnement en demandant à être autorisé à effectuer un rabattement de la nappe. Si la séquence "Eviter, Réduire, Compenser » semble appréciée correctement en ce qui concerne les sols, il est clair qu'il n'en est pas de même pour le sous-sol. Alors que la logique voudrait que les ressources naturelles eau soient préservées, on continue, en dépit des alertes des scientifiques (cf Acclimaterra) à sacrifier des ressources en eau. La SEPANSO se borne à espérer que les autorités s'attacheront à protéger les ressources naturelles en eau.

07 12 : Bordères & Lamensan – Des cadavres de canards avaient été déposés dans une parcelle forestière. Si le dépôt de déchets est déjà répréhensible, le dépôt de cadavres de canards alors que la grippe aviaire pose toujours problème dans notre département, est particulièrement scandaleux C'est un adhérent qui promenait son chien qui a découvert ce dépôt illicite ; il a signalé cette situation à la gendarmerie. La SEPANSO adresse au procureur de la République de Mont de Marsan une plainte contre X, photo et coordonnées GPS à l'appui.

08 12 : Bordères & Lamensan - La SEPANSO adresse au procureur de la République de Mont de Marsan une plainte contre l'exploitant d'une ICPE. À l'issue de la procédure qui a duré 5 ans, la Cour d'appel de Bordeaux a invalidé le droit d'exploiter, rendant cette exploitation rétroactivement illégale voir jugement du 21/03/2024. A l'appui de sa constitution civile la SEPANSO fournit des preuves de pollutions causées par les responsables de cette ICPE.

09 12 : Dax – Enquête publique unique préalable au titre du code de l'environnement et au titre de la santé publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection et autorisation de dériver les eaux et d'utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine concernant le forage F7S (observations SEPANSO le 14 novembre) – Conclusions et avis de la Commissaire enquêtrice : 35 pages (avis favorable assorti de deux

recommandations : mise à jour des servitudes d'utilité publique et abrogation de la DUP relative au forage F3S)

10 12 : Mont de Marsan – CDPENAF – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

10 12 : Saint-Paul les Dax – Comité de Pilotage Sites Natura 2000 : Adour (FR7200724) et Barthes (FR7200720 et FR7200721) – SEPANSO excusée – Compte rendu : 37 pages

Le COPIL désapprouve le désengagement de l'État et le non engagement de la Région sur le financement de l'animation des MAEc en 2025.

Le COPIL s'inquiète de la baisse de financement de l'animation Natura 2000 des 3 sites de l'Adour à partir de 2025.

Le COPIL s'inquiète des conséquences que cela pourra avoir sur les emplois locaux (agriculteurs et animateurs N2000) et sur la dynamique territoriale.

11 12 : Clermont – Le 18 octobre la SEPANSO a interrogé la préfecture sur les mesures prises par les services de l'État pour réduire l'impact de certains travaux d'aménagement tel que le comblement d'une mare sur la commune de Clermont, sur la capacité des sols à retenir les eau de ruissellement et limiter les débordements des cours d'eau. La préfecture rappelle ce que la DDTM avait répondu le 31 janvier : l'assèchement d'une zone humide d'une superficie inférieure à 1000 m² n'est pas réglementée au titre du Code de l'Environnement... les politiques publiques ont pris la mesure des impacts du changement climatique et mobilisent un ensemble d'autres mesures incitatives ou réglementaires...

11 12 : Bayonne – CLE du SAGE Adour Aval – Michel Botella a représenté la SEPANSO

12 12 Mont de Marsan – CDNPS – Sites & paysages – Daniel Verdier a représenté la SEPANSO

12 12 : Capbreton – réunion d'information relative aux travaux de dragage du port à la Capitainerie à 16 heures.

13 12 : Bayonne – Commission de Suivi de Site – Aciérie Celsa

Ordre du jour : Fonctionnement du laminoir, Bilan des travaux réalisés en 2024, Bilan environnemental (air, eau, déchets, retombées atmosphériques, TAR), Modifications et amélioration des installations, Bilan des inspections (DREAL). Questions diverses.

Michel Botella a représenté la SEPANSO.

16 12 : Délimitation transversale de la mer au sein des courants littoraux – La SEPANSO prend connaissance di Bilan des observations du public publié par la DDTM (consultation du public du 3 juin au 5 juillet) – Jean Dupouy, vice-président, qui observe que le document évoque seulement le Courant de Contis, adresse un courriel à la DDTM : *« C'est avec intérêt que nous venons de prendre connaissance du bilan de concertation que vous avez établi, joint à ce mail. Toutefois, nous sommes très étonnés que votre bilan ne concerne en réalité qu'un seul site, celui de Contis. Les participations ont été aussi très conséquentes sur les autres sites concernés par cette même consultation. Merci de nous dire où nous pouvons prendre connaissance du bilan de concertations pour les courants de Mimizan, du Boudigau, du Bouret, Huchet et pour terminer Soustons. Vous vous voudrez bien nous préciser si à la suite de cette concertation les limites LSE, LAM et LTM des 6 courants concernés ont été définies.... »*

16 12 : Solferino - Enquête publique préalable à une demande d'autorisation de défrichement pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une superficie de 60 ha 39 ca 70 ca – Observations SEPANSO : 5 pages + 4 pièces jointes

17 12 : Moliets – La DDTM répond au courrier de la SEPANSO en date du 08 août : *« ...des travaux de désensablement permettant e faciliter l'exploitation de la plage ont été réalisés pour des volumes inférieurs au seuil de déclaration. Le dépôt de sable a effectivement nécessité l'accès au DPMn pour être déposé à proximité de l'emouchure du courant d'Huchet. Ces travaux étroitement liés avec l'exploitation de la plage entrent dns le cadre des dérogations à l'interdiction de circuler sur le DPMn fixées à l'article L.321-9 du Code de l'environnement. Un courrier de rappel du cadre réglementaire a été envoyé à la commune. nos servicesveilleront à ce qu'un porté à connaissance soit déposé si de tels travau devaient être réalisés au printemps 2025... »*

Implicitement cela signifie que la SEPANSO avait raison : la commune n'avait pas demandé l'autorisation de circuler sur le domaine public maritime.

17 12 : Mont de Marsan – CDNPS – Carrières - Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Le Schéma Régional des Carrières a reçu l’approbation de la Formation Carrière grâce à la voix prépondérante de la présidente.

17 12 : Le Danemark a libéré Paul Watson, fondateur de Sea Shepherd, comme le demandaient de dizaines de milliers de citoyens, dont quelques membres de la SEPANSO.

18 12 : Bordeaux – Conseil d’administration de la SEPANSO Aquitaine – projet de PV : 25 pages

18 12 : Mont de Marsan – Commission départemental d’aménagement commercial – Georges Cingal excusé

18 12 : Projet de décret pour accélérer l’implantation des projets industriels en supprimant l’obligation de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) – La SEPANSO a écrit ce qu’elle en pense : « La Fédération SEPANSO Landes conteste le projet de décret en rappelant que nombre de projets validés rapidement capotent ou posent des problèmes de santé et d’environnement. Plus nos responsables parlent de démocratie participative et de conventions citoyennes, moins dans les faits les citoyens ont leur mot à dire ! Ce projet de décret illustre parfaitement la dictature économique. On nous a vanté développement durable, mais les piliers sociaux et environnementaux sont régulièrement rabotés ! »

18 12 : Mont de Marsan – CDNPS – faune sauvage captive – dossier Big cats à Mézos
Daniel Verdier a représenté la SEPANSO –

18 12 : Dax, Oeyreluy et Tercis-les-Bains – Arrêté n° 2024-1479 modifiant l’arrêté n° 2022-349 portant autorisation environnementale pour le projet d’aménagement (tranche n° 1) d’un golf de 18 trous. Et d’opération d’urbanisation – ce document a été transmis à tous les membres du CODERST.

19 12 : Lit & Mixe – Dossier n° 24029-1 (requête en référé pour contester l’arrêté du 13/09/2023 autorisant le défrichement de 7,13 ha) - Le Tribunal administratif de Pau notifie à Me Florent Verdier l’ordonnance rendue la veille : notre requête est rejetée - La juge estime que les risques en termes d’inondation et de protection des espèces ne sont pas suffisamment importants et ainsi ne sont pas de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité de l’arrêté autorisant le défrichement.

19 12 : Tarnos – Dans l’intérêt de riverains, de deux associations locales et de la SEPANSO Landes, Me David adresse au Tribunal administratif de Pau un recours contre l’Arrêté préfectoral DCPAT - BAE n° 2024-513 portant prescriptions complémentaires à l’arrêté préfectoral n°2021-655 du 16 novembre 2021 CHANE Terminal Bayonne à Tarnos - 14 pages + 12 pièces jointes
Nota Bene : le recours formé contre le l’arrêté initial est toujours pendant !

20 12 : Mézos – La SEPANSO interroge l’ancien maire qui a attiré notre attention sur la menace qui pèse sur l’arboretum qui avait été créé après la tempête Klaus qui avait ravagé les forêts : est-ce qu’il y a urgence ou est-ce que ce sujet pourra être évoqué lors de la réunion PLU-PADD qui aura lieu le 17 janvier 2025.

20 12 : Bien-être animal

La SEPANSO salue l’engagement de la nouvelle Commission européenne de commencer à mettre en œuvre la révision promise de la législation européenne sur le bien-être animal en 2026, avec comme priorité les propositions visant à interdire l’élevage en cage.

Le 19 décembre 2024, lors de la dernière session plénière du Parlement européen à Strasbourg, le Commissaire au bien-être animal Olivér Várhelyi a annoncé que la Commission apporterait des améliorations en matière de bien-être animal en 2026. De nombreux membres de la SEPANSO font partie des 1,4 millions citoyens de l’Union européenne qui ont soutenu l’initiative citoyenne européenne (ICE) « Pour une nouvelle ère sans cage » présentée à la Commission le 2 octobre 2020. La Commission s’était engagée clairement et de manière juridiquement contraignante en 2021 à présenter des propositions législatives d’ici 2023 afin de mettre fin à l’élevage en cage d’ici 2027. Hélas, la promesse n’a pas été tenue.

20 12 : Saumon – Le préfet de la Région Nouvelle Aquitaine annonce que le Comité de gestion des poissons migrateurs s'est prononcé pour l'interdiction de toutes les pêches professionnelles ou de loisir pour 2025 sur l'ensemble du bassin versant de l'Adour, ainsi qu'en mer le long des côtes landaises et basques. Les associations (DMA, SEPANSO...) sont enfin satisfaites que l'administration prenne au sérieux le déclin cette espèce emblématique.

Le Commissaire Olivér Várhelyi n'a malheureusement pas fixé de calendrier précis pour la révision complète de la législation sur le bien-être animal. Il va donc falloir revenir à la charge pour faire cesser le suspense et obtenir un calendrier précis.

20 12 : Courant d'Huchet – Notre militant qui suit ce dossier reçoit une réponse de la DDTM à son courrier du 18 septembre. Quelques points restent encore à éclaircir.

22 12 : Maillas – La SEPANSO et sollicitée à propos de la gestion forestière sur une propriété.

23 12 : Tarnos plage - *« les terrains dunaires au sud-est de la voie de contournement du port de Tarnos – Bayonne sont actuellement à nouveau l'objet de concentrations de fans de moto-cross ou quads massacrant la dune au point de détruire le petit peu de végétation retenant le sable, abîmant déjà certaines parties de clôture avec filets brise vent que vos travaux ont mis en oeuvre, etc... Dimanche 15 décembre au matin il y avait au moins 20 camionnettes et gros SUV stationnés certains avec remorques porte moto-cross. En plus il me semble que ces terrains, dont certains sont à vocation industrielle, appartiennent au département 40. »*

<https://www.facebook.com/100063652835769/videos/petite-aprem-%C3%A0-tarnos-avec-la-300-2t-avant-la-course-de-sable-a-hossegor-dimanch/777943052260937/>

<https://www.youtube.com/watch?v=bt7CiaVb5jY>

<https://fr.mappy.com/poi/5f73d26e5e26a26ef8485b87>

<https://www.facebook.com/enzo.levrault.2/videos/tarnos-sand-training/177792959642626/>

La Gendarmerie alertée...a constaté.

La SEPANSO interroge les autorités : maire, président du CD40, préfecture, TJE de Bayonne

24 12 : Labouheyre - Consultation du public par voie électronique - Demande d'autorisation de défrichage pour un projet de centrale photovoltaïque (8 ha environ) – Observations SEPANSO : 2 pages

24 12 : Lévignacq – Mise en concurrence en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif sur le domaine privé intercommunal au lieu-dit le Château de Dantomas.

Exploitation économique et touristique du site. Dans la mesure où dépôt des candidatures doit être fait avant le 17 janvier 2025 et où l'enquête publique relative au PLUi qui prévoit effectivement de classer la zone en 1Aut se déroulera du 13 janvier au 14 février 2025, la SEPANSO interroge la préfecture et la sous-préfecture : *« les candidats doivent proposer un projet global de services d'exploitation sans hébergement sur le site du Château de Dantomas »* alors que Le PLU classe la zone du château en 1Auh (cf règlement pages 24 à 30) : zone destinée à recevoir un projet hôtelier. On aimerait comprendre !

25 12 : Consultation Nationale d'Adaptation au Changement Climatique : 5 axes d'actions et 51 propositions de mesures – La SEPANSO Landes a produit un cahier d'acteur : 4 pages - *« Cette consultation intervient alors que les tribunaux ont condamné l'État en raison de son inaction climatique. Avant de réfléchir à l'adaptation au changement climatique, la France devrait réfléchir au plus vite aux moyens à mettre en œuvre pour limiter les impacts des diverses activités sur son territoire, mais aussi sur les impacts de ses importations qui induisent des émissions néfastes pour le climat.*

La Convention Citoyenne pour le Climat a fait 149 propositions qui n'ont été reprises qu'en partie.

Le plan proposé ne prévoit pas de coordination entre le gouvernement et les collectivités territoriales, alors que les Régions, en particulier Nouvelle Aquitaine, prennent des décisions qui affectent le climat.

Cette situation pose d'autant plus problème que les populations vulnérables mériteraient un traitement particulier pour faire face aux événements extrêmes : vagues de froid ou de chaleur.

Le plan ne prévoit pas de moyens financiers. Il est vrai que l'incertitude gouvernementale est maximale ! ... etc... »

26 12 : Mézos – Le maire adresse à la SEPANSO au titre des personnes publiques consultées le projet de Plan d'Aménagement de Développement Durable de la commune (9 pages)

27 12 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 février 2024 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (Canis lupus) – (du 22/12 :24 au 17/01/25)

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-modifiant-l-arrete-du-21-fevrier-a3115.html>

Participation SEPANSO 40 à la consultation : *« Hurler avec certains éleveurs ? Non merci ! Il suffit d'entendre nos concitoyens qui se lamentent soit parce qu'ils ont heurté un sanglier ou un cervidé, soit parce que leurs cultures (pins, maïs...) ont été attaquées par ces mêmes animaux, pour regretter qu'il n'y ait pas de grands prédateurs comme les loups pour limiter l'expansion rapide de ces populations qui ravissaient autrefois les chasseurs de grands gibiers, mais qui même désolent aujourd'hui la fédération des chasseurs des Landes.*

Il est consternant de constater que le gouvernement manque à la fois de connaissance et de sagesse puisqu'il semble s'aventurer une nouvelle fois sur la voie de la démagogie. Le déclassement du loup, décidé par le Comité permanent de la Convention de Berne, qui n'est plus espèce strictement protégée, nous fait de la peine, d'autant plus que la France a joué un rôle très important dans cette prise de décision.

Aucune étude scientifique n'a établi que les tirs permettent de prévenir les prédateurs exercés sur les animaux d'élevage. La sagesse voudrait que dans le doute, on s'abstienne, mais non ! il faut politiquement hurler avec les éleveurs les plus énervés par la présence de loups. Une fois de plus, nos décideurs semblent s'abstenir de chercher des solutions alternatives ; comme c'est triste ! »

30 12 : Vielle-Tursan – Le 7 août la SEPANSO demandait le contrôle légalité du Permis de Construire n° PC 0403252400004 délivré par le Maire de la commune : 2 pages + 5 pièces jointes

En l'absence de retour d'information, la SEPANSO sollicite à nouveau les préfetures de la Région et du Département, ainsi que la DDETSPP 40.

30 12 : Hossegor – Les propriétaires de la maison du boulevard de la dune qui sont harcelés par la municipalité demandent une audience à la préfète. La SEPANSO les soutient toujours puisque le Monsieur Gaudio, maire, avait promis que la commune retirerait l'emplacement réservé imposé en 2015. La SEPANSO espère que la préfète va faire en sorte que ces militants ne soient plus victimes d'un harcèlement moral, délit qui entraîne la dégradation de leurs conditions de vie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354>

30 12 : Cétacés du golfe de Gascogne - Décision nos 489906, 489928, 489948 du Conseil d'État :

Le Conseil d'État confirme la nécessité d'une fermeture de la pêche dans le Golfe de Gascogne, durant quatre semaines, au cours de l'hiver. Saisi par des associations de défense de l'environnement, le Conseil d'État confirme la nécessité d'une fermeture de la pêche dans le Golfe de Gascogne d'une durée de quatre semaines au cours de l'hiver afin de garantir un état de conservation favorable pour le dauphin commun, le grand dauphin et le marsouin commun. Il ne requiert pas l'allongement de la durée de fermeture ou son extension aux navires de moins de 8 mètres mais ordonne que les « sennes pélagiques » soient ajoutées à la liste des filets interdits sur la période.

La pêche devrait donc être interdite aux navires de plus de 8 mètres entre le 22 janvier et le 20 février 2025.

31 12 : Bougue – La SEPANSO rappelle à la préfecture que les activités du ball-trap perturbent des riverains et nuit à des espèces protégées. Nous n'avons pas de nouvelle de la plainte adressée au Procureur de la République de Mont de Marsan en mai 2024.

31 12 : Bretagne de Marsan – La construction de Méthadour, dixième unité de méthanisation de TotalEnergies Biogaz France se poursuit. MéthAdour traitera des résidus organiques agricoles provenant d'un rayon moyen de 25 km autour du site pour produire 27 GWh de biométhane par an. Cette production couvrira l'équivalent de la consommation annuelle de gaz de près de 15 % de l'agglomération de Marsan. Le dossier qui a fait l'objet d'une consultation du public, et non d'une enquête publique, avait fait l'objet de plusieurs critiques de la SEPANSO (29/11/2021). Nous suivrons avec intérêt la mise en service qui doit intervenir en 2025.

31 12 : Puisqu'il est possible de remblayer une mare de moins de 1000 m², la SEPANSO demande à des élus une révision du Code de l'Environnement qui prévoit une telle dérogation.

Documents :

S'adapter au changement climatique dans les filières agricoles : un défi à relever avec les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) – ADEME, OFB 2024, 76 pages

<https://librairie.ademe.fr/ged/9297/S-adapter-au-changement-climatique-filieres-agricoles-SafN-012333-2.pdf>

Mémento 2024 Institut National de l'Information Géographique et Forestière – 72 pages

Malgré l'augmentation de la surface forestière, l'IGN observe :

- un ralentissement de la croissance des arbres
- une très forte accélération de la mortalité des arbres
- une augmentation des prélèvements d'arbres

[https://inventaire-](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/memento_2024.pdf?cldee=WiTcGF12u_r_tAFVRh1mlXAbzNOG5U1owDQISWKq2Q977TSqSVhc9MCiJSPs1F9E&recipientid=contact-77f006492e6dee119ae7000d3ab22fc7-b8a8ce7f322c429bb60a5ab887353234&esid=81eec174-f18a-ef11-ac20-000d3abab163)

[forestier.ign.fr/IMG/pdf/memento_2024.pdf?cldee=WiTcGF12u_r_tAFVRh1mlXAbzNOG5U1owDQISWKq2Q977TSqSVhc9MCiJSPs1F9E&recipientid=contact-77f006492e6dee119ae7000d3ab22fc7-b8a8ce7f322c429bb60a5ab887353234&esid=81eec174-f18a-ef11-ac20-000d3abab163](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/memento_2024.pdf?cldee=WiTcGF12u_r_tAFVRh1mlXAbzNOG5U1owDQISWKq2Q977TSqSVhc9MCiJSPs1F9E&recipientid=contact-77f006492e6dee119ae7000d3ab22fc7-b8a8ce7f322c429bb60a5ab887353234&esid=81eec174-f18a-ef11-ac20-000d3abab163)

Lettre d'information de la Ligne Nouvelle Sud-Ouest (LGV) – novembre 2024 – 12 pages

[https://www.ln-so.fr/sites/lnso.fr/files/2024-](https://www.ln-so.fr/sites/lnso.fr/files/2024-12/VF%20Lettre%20d%27info%20GPSO%20%234_nume%CC%81rique%20%281%29_0.pdf)

[12/VF%20Lettre%20d%27info%20GPSO%20%234_nume%CC%81rique%20%281%29_0.pdf](https://www.ln-so.fr/sites/lnso.fr/files/2024-12/VF%20Lettre%20d%27info%20GPSO%20%234_nume%CC%81rique%20%281%29_0.pdf)

Revue Sésame n°16 (gratuite) – Mission Agrobiosciences-INRAE - décembre 2024 – 64 pages

Phyto-victimes, la potion amère ; Souveraineté alimentaire, pour sortir des débats binaires ; par delà le précaire, penser le salariat agricole ; Sous le tapis des algues vertes ; de quoi notre dégoût du déchet est-il le symptôme ? ; France bleue : sauf dans l'assiette ; L'eau n'est plus ce qui purifie ...

<https://revue-sesame-inrae.fr>

Liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 – Arrêté préfectoral 19/12/2024

<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/32979/273685/file/Liste%20commissaires%20enqu%C3%AAteurs%20-%20exercice%202025.pdf>

Mobilité des Français : comment changer de voie ? - ADEME – Automne 2024, 24 pages

https://librairie.ademe.fr/ged/9261/ADEME_MAG_174_Octobre2024_web.pdf

Projet Microsof : recherche de microplastiques dans 33 sols français – Rapport ADEME – décembre 2024 - <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6572-projet-microsof-recherche-de-microplastiques-dans-33-sols-francais.html>

Rapport final (8,74 Mo) et Synthèse (4,84 Mo)

76 % des échantillons contenaient des microplastiques, la majorité des échantillons de sol de grandes cultures (17/21 sites), prairies (4/4 sites) et vignes et vergers (3/4 sites) étaient contaminés, contre un seul échantillon de forêt (1/4 sites). Cependant, ces résultats et les enquêtes de terrain ne permettent pas d'identifier les sources de pollution. Cette présence quasi systématique des microplastiques dans les sols étudiés montre qu'il est urgent de poursuivre ces études afin de fournir des données de surveillance sur les microplastiques dans les sols. Il est également nécessaire d'harmoniser les méthodologies, au moins à l'échelle française.

Hugo Clément, en toute subjectivité du mercredi 11 décembre 2024

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/hugo-clement-en-toute-subjectivite/hugo-clement-en-toute-subjectivite-du-mercredi-11-decembre-2024-7844510>

A écouter : sur les exactions de la FNSEA

Décret n° 2024-1256 du 30 décembre 2024 modifiant le code de l'urbanisme

Obligation d'une participation du public préalablement à la délivrance des autorisations d'urbanisme portant sur des projets individuels s'implantant dans le périmètre de certaines installations Seveso
Mise en conformité de notre réglementation avec la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 (article 15) concernant les dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050873083>

Éloge des feuilles mortes, carburant indispensable des écosystèmes

<https://www.tela-botanica.org/2024/11/eloges-des-feuilles-mortes-carburant-indispensable-des-ecosystemes/>

La démocratie environnementale face à la réalité : expertises et concertations – Michel Badré – 112 pages – Quae ed.

<https://www.quae.com/produit/1927/9782759240425/la-democratie-environnementale-face-a-la-realite>

Les invasions biologiques marines – Philippe Gouletquer – 134 pages – Quae ed.

<https://www.quae.com/produit/1904/9782759239856/les-invasions-biologiques-marines>

Une seule santé : s'ouvrir à d'autres savoirs – Nicolas Lainé – 84 pages – Quae ed.

<https://www.quae.com/produit/1926/9782759240364/une-seule-sante>